

**MAZARS**

61, Quai de Paludate  
33 800 BORDEAUX

**IN EXTENSO  
AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX  
COMPTES**

19, Boulevard Alfred Daney  
33 000 Bordeaux Cedex

## **SERMA GROUP**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**MAZARS FIGÉOR**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET  
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
au capital de : 1 040 000 euros - RCS : Bordeaux 443 457 841  
SIRET : 443 457 841 00031 - APE : 6920Z  
N° de TVA intracommunautaire : FR 08 443 457 841  
Numéro d'agrément formation : 72 33 08063 33

**AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € -  
333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Société de commissariat aux comptes – Inscrite sur la liste  
nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC  
de Grande Aquitaine

## **SERMA GROUP**

Société Anonyme (SA)

RCS : Bordeaux 380 712 828

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Serma Group,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Serma Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Immobilisations financières

- Les notes de l'annexe 2.1.1.3 et 2.1.1.5 décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Bordeaux, le 9 avril 2021

**Mazars**

**In Extenso**

Audit Aquitaine Commissariat Aux Comptes

RANOUX Florence  
Associée

VERGES Audrey  
Associée

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SERMA GROUP Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 0014 Rue rue Galilée 33615 PESSAC Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 8 0 7 1 2 8 2 8 0 0 1 2 4

Néant  \*

				Exercice N clos le.	N-1	
				31122020	31122019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	99	1 386
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 537	5 215
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	22 970 228	22 970 228
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	381	381
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	463	685
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>7 636</b>	<b>22 977 674</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	9 635 881	9 952 431
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 120 337	2 751 243
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	238 249	238 249
		Disponibilités	CF	CG	10 303 158	4 398 290
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	350 138	204 012
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>27 647 763</b>	<b>17 544 227</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		29 166		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		1 865	1 674	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>7 636</b>	<b>50 656 470</b>	
				<b>40 523 959</b>		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SERMA GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	2 301 072	2 301 072
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 388 938	4 388 938
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	230 107	230 107
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	920 650	920 650
	Report à nouveau	DH	10 885 063	8 259 172
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	5 045 669	6 077 499
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	589 989	875 580
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	24 361 491	23 053 020
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 865	1 674
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 865	1 674
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 051 494	939
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	358 602	1 561 987
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 380 539	13 534 953
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 055 275	2 030 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	98 369	139 040
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	348 831	201 723
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	26 293 113	17 469 264
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	50 656 470	40 523 959

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA SERMA GROUP					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	42 221 450 49 001 173
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	42 221 450 49 001 173	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	32 271 11 952	
	Autres produits (1) (11)			FQ	5 93	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	42 257 061 49 013 219
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	40 638 414 47 590 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	83 432 77 275	
	Salaires et traitements*			FY	869 980 758 781	
	Charges sociales (10)			FZ	546 228 459 160	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	4 807 2 603
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	25 14	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	42 142 888 48 888 532	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	114 173 124 686	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4 701 355 5 999 555	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	3 144 3 116	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	481	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 674 3 503 770	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	4 706 655 9 506 759	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	1 865 1 674	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	11 050 26 830	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	12 916 28 505	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	4 693 739 9 478 253	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	4 807 912 9 602 940	

(RÉNOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA SERMA GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 545
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	287 209
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	287 209 13 562
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	40
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	454 3 501 809
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 619 10 469
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 073 3 512 319
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	285 136 ( 3 498 756)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	47 379 26 684
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	47 250 926 58 533 541
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	42 205 257 52 456 042
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	5 045 669 6 077 499

## Annexes des comptes sociaux

### 1. FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du Covid-19 a amené la plupart des gouvernements à prendre des mesures de quarantaine afin de contenir la propagation du virus. L'activité économique mondiale et la mobilité des personnes ont été fortement réduites. Dès les premiers signaux du développement de la pandémie, la société a déterminé deux priorités absolues : protéger la santé de ses salariés et assurer la pérennité de ses activités.

Les coûts fixes liés à cette sous-activité ont été comptabilisés en charges de la période. Par ailleurs, le groupe a rapidement déployé le télétravail lorsque cela était possible et lorsque cela ne l'était pas mis en place l'activité partielle.

Le montant global de la prise en charge par l'état du dispositif d'activité partielle s'élève à environ 32 K€.

La société a bénéficié du prêt garanti par l'état à hauteur de 10 M€.

Les échéances fiscales et sociales des mois de mars à septembre ont été reportées et remboursées au 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, l'élaboration de ces comptes annuels au 31 décembre 2020, repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture de l'état de la situation financière et celle des produits et charges de l'année. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses-clés et aux appréciations portent essentiellement sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les titres de participation et les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. La société a élaboré un scénario basé sur les données prévisionnelles arrêtées en fin d'année 2020.

Sur la base de ces hypothèses aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2020.

Les sociétés SERMA NES et SCIENCE & SURFACE ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine respectivement à SERMA SAFETY & SECURITY et SERMA TECHNOLOGIES. La date d'effet de ces opérations est le 31 décembre 2020.

#### 1.2. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) modifié, mis à jour des règlements ultérieurs.

### 2.1. Règles et méthodes de valorisation

#### 2.1.1. Immobilisations

Les options retenues par la société sont les suivantes :

- Frais de développement : Activation des dépenses lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément réunies (PCG. art. 211-1 à 211-3 et 311-1):
  - L'actif est identifiable ;
  - Il doit avoir une valeur économique positive, traduite par les avantages économiques futurs attendus par l'entreprise ;
  - Il doit être contrôlé par l'entreprise
  - Il peut être évalué avec une fiabilité suffisante

Cette option n'a pas trouvé d'application au cours de l'exercice.

- Frais d'acquisition des titres: Activation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

##### 2.1.1.1. Fonds commercial

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, d'une part de marché et de contrats commerciaux.

##### 2.1.1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

- Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- Coût de production

Le coût de production de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat des matières consommées (y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables)
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

### 2.1.1.3. Immobilisations financières

- Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat
- des coûts directement attribuables

### 2.1.1.4. Amortissements

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Le montant amortissable d'un actif est diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. Pour notre société aucune immobilisation n'est concernée.

La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation des biens par notre société.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif. Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables chaque année si les conditions d'utilisation changent.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont :

Nature	Durée
Concessions, brevet et droits similaires	1 à 5 ans
Matériel – Outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

La société pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les fonds commerciaux ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **2.1.1.5. Dépréciations**

La dépréciation est la constatation que la valeur d'usage d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale correspondant au prix de cession attendu net des coûts de sorties (frais d'acte, coûts d'enlèvement ou liés à la transaction),
- et la valeur d'usage, calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de l'utilisation du bien.

### **2.1.2. Provisions pour risques et charges**

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. A la clôture de l'exercice, un passif est comptabilisé si l'obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les dispositions relatives à l'évaluation des provisions pour risques et charges à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité s'appliquent à leur évaluation postérieure. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister, c'est-à-dire soit quand l'entité n'a plus d'obligation, soit quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

### **2.1.3. Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du Travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Hypothèses 12/2020
Taux	
• Taux d'actualisation	0,33 %
• Taux de croissance des salaires	Entre 1% et 3%
• Taux de charges sociales	Entre 42% et 50 %
• Age de Départ en retraite	En fonction de l'année de naissance du salarié
• Taux de mortalité	Table INSEE 2019

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite.

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.
- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a supprimé cette dérogation ; ainsi aucune convention ou accord collectif prévoyant la mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à 65 ans ne peut être signé ou étendu depuis le 23 décembre 2006.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur.

Pour évaluer le montant de l'engagement en 2013, la société SERMA GROUP a appliqué les dispositions prévues dans le décret du 3 janvier 2011 et l'hypothèse que les demandes de mise à la retraite soient à l'initiative du salarié. L'engagement est donc soumis à cotisations sociales.

#### **2.1.4. Contrat « location-financement »**

Les contrats de location de longue durée qui s'apparentent à un financement sont enregistrés dans les comptes en tant que contrat de location financière.

Les actifs et passifs correspondants ne font l'objet d'aucun retraitement. Les caractéristiques essentielles de ces contrats sont présentées dans une note annexe au bilan.

### 2.1.5. Subventions publiques

Les subventions publiques font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- L'entreprise puisse se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- Les subventions soient perçues

Les subventions d'équipement sont présentées au bilan en comptabilisant la subvention comme un produit différé à répartir sur plusieurs exercices.

L'inscription en produit de ces subventions s'effectue au rythme de l'amortissement de l'équipement concerné par cette subvention.

Les subventions publiques allouées pour apporter un support financier immédiat à l'entreprise sans contrepartie ultérieure, sont rapportées au résultat de l'exercice où elles sont considérées comme acquises.

### 2.1.6. Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1. Actif immobilisé

#### 3.1.1. Immobilisations corporelles : variations de l'exercice

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent ainsi pour l'exercice

<b>IMMOBILISATIONS (K€)</b>	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Installations techniques, matériels et outillages		2		2
Autres immobilisations corporelles	9	3		12
Immobilisations incorporelles et corporelles en cours				
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>9</b>	<b>5</b>		<b>14</b>

**3.1.2. Immobilisations corporelles : mouvements des amortissements l'exercice**

Les variations des amortissements s'analysent ainsi pour l'exercice

<b>Immobilisations Corporelles (K€)</b>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs à la clôture de l'exercice
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres Immobilisations corporelles	3	4		7
Avances et Acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		<b>7</b>

**3.1.3. Immobilisations financières : mouvements de l'exercice**

<b>Immobilisations Financières (K€)</b>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	22 970			22 970
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>22 970</b>			<b>22 970</b>
Provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL NET</b>	<b>22 970</b>			<b>22 970</b>

Le poste « Titres de participation » est constitué par :

- 100 % des titres de la SAS SERMA INGENIERIE, pour un montant de 3 479 K€.
- 100 % des titres de la société ID MOS pour un montant de 1 243 K€.
- 99,9 % des titres de la SARL SERMA INTERNATIONAL, société créée en Octobre 2008 au capital social de 100 000 DINARS. Le montant de cette participation s'élève à 58 K€.
- 2% des titres de la société PISEO, pour un montant de 14 K€
- 100 % des titres de la société SERMA MICROELECTRONICS pour un montant de 7 404 K€
- 100% des titres de la société PE pour un montant de 2 762 K€
- 86.06 % des titres de Serma Safety & Security pour un montant de 2 701 K€
- 100 % du capital de SERMA TECHNOLOGIES pour un montant de 4 100 K€
- 100 % du capital de SERMA ENERGY pour un montant de 1 210 K€

### 3.2. Clients et comptes rattachés

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Clients	8 966	8 784
Clients effets à recevoir		
Clients factures à établir	670	1 168
Clients douteux		
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>9 636</b>	<b>9 952</b>
Provisions		
<b>TOTAL NET</b>	<b>9 636</b>	<b>9 952</b>

Toutes les créances clients sont à moins d'un an sauf celles comptabilisées en clients douteux.

### 3.3. Détail des autres créances

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs avoirs non reçus	78	4
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel	2	1
Subventions à recevoir	1	
TVA et créances sur l'Etat	2 223	2 402
Créances sur le groupe	4 816	331
Autre débiteurs		13
<b>TOTAL</b>	<b>7 120</b>	<b>2 751</b>
Provision		
<b>Autres créances montant net</b>	<b>7 120</b>	<b>2 751</b>

### 3.4. Echéance des créances

(K€)	Au 31/12/2020	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières			
Clients et comptes rattachés	9 636	9 636	
Fournisseurs avoirs non reçus	78	78	
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel	2	2	
Subventions à recevoir	1	1	
TVA et créances sur l'Etat	2 223	2 223	
Créances sur le groupe	4 816	1 216	3 600
Autre débiteurs			
<b>TOTAL</b>	<b>16 756</b>	<b>13 156</b>	<b>3 600</b>
Provision			
<b>Autres créances montant net</b>	<b>16 756</b>	<b>13 156</b>	<b>3 600</b>

### 3.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie

La gestion de la trésorerie de la société SERMA GROUP est faite dans une optique de prudence auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. L'entreprise n'est donc pas exposée aux risques de marché sur le capital placé. Seul le rendement obtenu des excédents de trésorerie placés est exposé au risque de taux.

Les liquidités se présentent ainsi :

(K€)	Valeur brute à la clôture	Valeur de marché
VMP	238	238
Comptes à vue	10 303	10 303
<b>TOTAL au 31/12/2020</b>	<b>10 541</b>	<b>10 541</b>
<b>TOTAL au 31/12/2019</b>	<b>4 636</b>	<b>4 636</b>

### 3.6. Compte de régularisations

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges Constatée d'avance	350	204
Frais d'émission d'emprunt à étaler	29	
Ecart de conversion Actif	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>206</b>

Ce poste n'enregistre que des charges constatées d'avance à caractère d'exploitation

### 3.7. Capitaux propres

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Nombres de titres au début de l'exercice	1 150 536	1 150 536
Titres créés lors de l'augmentation de capital		
Titres remboursés au cours de l'exercice		
Titres remembrés au cours de l'exercice		
Nombre de titres en fin d'exercice	1 150 536	1 150 536
Valeur nominale	2 €	2 €
<b>Montant du capital K€</b>	<b>2 301</b>	<b>2 301</b>

Tableau de variation des capitaux propres en K€

	Capital	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investis	Prov. Réglementés	Total capitaux propres
<b>Clôture 31/12/2017</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>926</b>	<b>4 723</b>	<b>8 833</b>		<b>828</b>	<b>22 000</b>
Affectation résultat			225	611	(8 833)			(7 997)
Subvention investissement								
Amortissement dérogatoire							37	37
Résultat de l'exercice					7 918			7 918
<b>Clôture 31/12/2018</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>1 151</b>	<b>5 334</b>	<b>7 918</b>		<b>865</b>	<b>21 958</b>
Affectation résultat				2 925	(7 918)			(4 993)
Subvention investissement								
Amortissement dérogatoire							11	11
Résultat de l'exercice					6 077			6 077
<b>Clôture 31/12/2019</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>1 151</b>	<b>8 259</b>	<b>6 077</b>		<b>876</b>	<b>23 053</b>
Affectation résultat				2 626	(6 077)			(3 451)
Subvention investissement								
Amortissement dérogatoire							(286)	(286)
Résultat de l'exercice					5 046			5 046
<b>Clôture 31/12/2020</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>1 151</b>	<b>10 885</b>	<b>5 046</b>		<b>590</b>	<b>24 362</b>

**3.8. Détail des provisions pour risques et charges**

(K€)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Perte de change	2	2	2	2
Provisions pour Risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**3.9. Détail des emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit**

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Emprunts et Dettes auprès des établissements de crédit	10 051	1
<b>TOTAL</b>	<b>10 051</b>	<b>1</b>

La société a bénéficié en 2020 du prêt garanti par l'état à hauteur de 10 M€.

### 3.10. Détail des comptes fournisseurs et rattachés

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs	12 553	12 240
Fournisseurs factures non parvenues	827	1 295
<b>TOTAL</b>	<b>13 380</b>	<b>13 535</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.11. Détail des dettes fiscales et sociales

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Dettes fiscales</b>	<b>1 672</b>	<b>1 702</b>
TVA	1 604	1 642
Etat – charges à payer	68	60
<b>Dettes sociales</b>	<b>383</b>	<b>329</b>
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117	108
Personnel et comptes rattachés	266	221
<b>TOTAL</b>	<b>2 055</b>	<b>2 031</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.12. Détail des autres dettes

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Groupe	379	1 586
Avoirs à établir	78	115
Créancier divers		
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>1 701</b>

A l'exception des comptes courants avec le groupe, toutes les autres dettes sont à moins d'un an.

### 3.13. Comptes de régularisation Passif

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Travaux facturés d'avance	349	202
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>202</b>

Toutes les échéances sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

**3.14. Analyse globale des échéances**

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Echéance à moins d'un an	18 293	15 883
Echéance de 1 à moins de 5 ans	8 000	1 586
Echéance à plus de 5 ans		
<b>TOTAL</b>	<b>26 293</b>	<b>17 469</b>

**4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT****4.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires net s'analyse en :

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
France	42 123	48 579
Hors France	98	422
<b>TOTAL</b>	<b>42 221</b>	<b>49 001</b>

**4.2. Analyse du résultat exceptionnel**

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Subvention investissement		
Amortissements dérogatoires	285	-10
Réorganisation / Déménagement		
Sortie des titres Serma GmbH		- 3 502
Litiges		
Divers		13
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>285</b>	<b>- 3 499</b>

**4.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Résultat avant IS (K€)		Impôt	Résultat Net
Résultat courant	4 808	47	4 761
+ Résultat exceptionnel	285		285
- Participation des salariés			
Déficit reportable			
<b>TOTAL</b>	<b>5 093</b>	<b>47</b>	<b>5 046</b>

#### 4.4. Intégration fiscale

La société FINANCIERE WATT ainsi que ses filiales dont la société SERMA GROUP ont opté le 27 février 2019 pour le régime de fiscalité de groupe prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention retenue est la suivante :

- La charge d'impôts devant être supportée par les filiales étant égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.
- Les économies d'impôt réalisées étant conservées par FINANCIERE WATT dans la mesure où il n'en résultera aucune pénalisation pour les filiales par rapport à ce que serait sa situation hors intégration.

Il n'existe aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

#### 4.5. Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

En raison des décalages dans le temps existant entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, les bases de la situation fiscale future au taux de 28 % est affectée de la manière suivante :

(K€)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges non déductibles temporairement	38	44
Plus-values latente sur Titres OPCVM		
Charges à étaler		
Déficits et Amortissement réputés différés		
<b>Total Base</b>	<b>38</b>	<b>44</b>
<b>Total Impôt différé à 28 %</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

La situation fiscale différée passe donc d'une position active au 31 décembre 2019 de 12 K€ à une position active au 31 décembre 2020 de 11 K€.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Rémunération des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée parce que non significative au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de l'entreprise.

### 5.2. Engagements de retraite

La société SERMA GROUP n'a pas souscrit de contrats spécifiques ou d'engagements en faveur de ses salariés au-delà des obligations légales et des dispositions de la convention collective en vigueur dans ses établissements.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de

l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

Les engagements de la société en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	199	145
Techniciens, opérateurs et employés		
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>145</b>

### 5.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Engagements Reçus (K€)</b>		
Emprunts souscrits non utilisés		
Caution solidaire de Groupe Serma sur emprunt CRCAM		
<b>Total Engagements Reçus</b>		
<b>Engagements Donnés (K€)</b>		
Nantissement sur titres de participation		
Nantissement sur fonds de commerce		
Intérêts non échus sur emprunts		
Caution pour les trois sociétés industrielles travaillant avec ID MOS :	121	121
<b>Total Engagements Donnés</b>	<b>121</b>	<b>121</b>

### 5.4. Crédit-Bail

Engagement en matière de crédit-Bail : Néant

### 5.5. Effectif par catégories de personnel à la clôture de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	11	8
Autres	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

## **5.6. Risques environnementaux**

Compte tenu de la nature même de ses activités, la société n'est pas confrontée à des risques environnementaux.

## **5.7. Honoraires des commissaires aux comptes**

Sur l'exercice, la société SERMA GROUP a comptabilisé des honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour un montant de 45 K€.

## **5.8. Identité de la société établissant des comptes consolidés**

La société FINANCIERE WATT, SAS au capital de 125.187.000 €, située au 14 rue Galilée 33600 PESSAC, consolide les comptes de la société SERMA GROUP.

**Tableau des filiales et participations**

<b>Sommes exprimées en (K€)</b>	Date d'ouverture de l'exercice	Date de clôture de l'exercice	Capital Social	Autres Capitaux Propres	% du capital détenu	Montant de la participation	Prêts & Avances non remboursés	Cautions données par la société mère	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	CA du dernier exercice	Résultat Net du dernier exercice
Titres dont la valeur brute excède 1% du capital social de la société astreinte à publication											
Filiales détenues à +50%											
ID-MOS	01/01/2020	31/12/2020	200	3 511	100%	1 243		121	1 000	10 856	1 989
SERMA INGENIERIE	01/01/2020	31/12/2020	1 800	30 846	100%	3 479			2 501	47 744	4 756
SERMA MICROELECTRONICS	01/01/2020	31/12/2020	3 660	2 195	100%	7 404			1 200	9 412	1 440
SERMA INTERNATIONAL	01/01/2020	31/12/2020	29		99,9%	57				343	(103)
PE	01/01/2020	31/12/2020	75	993	100%	2 762				3 140	373
SERMA SAFETY and SECURITY	01/01/2020	31/12/2020	3 138	8 752	86,06%	2 701				9 978	565
SERMA TECHNOLOGIES	01/01/2020	31/12/2020	4 100	7 674	100 %	4 100				18 767	1 634
SERMA ENERGY	01/01/2020	31/12/2020	1 210	(193)	100 %	1 210				5 129	169
<b>TOTAUX</b>						<b>22 956</b>		<b>121</b>	<b>4 701</b>	<b>105 369</b>	